



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 78705

## Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le retard pris par la France dans la prise en charge et la lutte contre l'autisme. Aujourd'hui, ce grave trouble de la communication, du comportement et des relations sociales atteint entre 400 000 et 600 000 personnes, et ce nombre est en constante augmentation chaque année. Malheureusement, seule une petite minorité des malades bénéficie d'un suivi thérapeutique spécifique et d'un hébergement adapté, surtout s'agissant des autistes adultes. Pour les autres, l'alternative est soit en hôpital psychiatrique soit à l'étranger, à la recherche d'un centre spécialisé. La liste des objectifs d'amélioration est longue : pénurie de places dans les établissements spécialisés pour enfants et adultes en difficulté, de professionnels formés, d'auxiliaires de vie scolaire, méconnaissance de l'autisme chez les médecins généralistes, erreurs de diagnostic ou diagnostics tardifs. Enfin, il lui rappelle que 80 % des enfants atteints d'autisme en France ne sont pas scolarisés. En outre, certaines associations de parents d'enfant autiste se battent pour avoir accès à des programmes fondés sur la rééducation et l'entraînement qui ont pour nom ABA et Teach, en lieu et place de l'approche thérapeutique psychanalytique encore dominante en France. Sans vouloir comparer les méthodes et les résultats, il semble normal de pouvoir offrir tout un panel de prises en charge à ces patients et à leur famille, comme dans les pays anglo-saxons. Aussi, il lui demande les mesures qu'elle envisage de prendre pour relever ce défi de santé publique et combler ainsi le retard pris par la France dans la prise en charge et la lutte contre l'autisme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Cresta](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78705

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 avril 2015](#), page 3137

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)